



La biodiversité de nombreux espaces naturels exceptionnels, en France et dans les Dom-Tom, est fragile, voire menacée à plus ou moins court terme. La mission du WWF consiste à tout mettre en œuvre pour la sauvegarder.

Nous avons donc pris la décision de créer le réseau des *Sites Panda*.

Une initiative française, à l'image de ce que le WWF organise déjà dans d'autres pays – en Italie par exemple avec le réseau Oasis.

Il s'agit de sélectionner des espaces naturels remarquables en fonction d'un certain nombre de critères rigoureux, et d'optimiser l'efficacité des mesures

de protection existantes. Ainsi le nouveau réseau a pour objectif de rassembler des lieux représentatifs et emblématiques de la biodiversité française, en assurant en collaboration étroite avec les acteurs locaux, une gestion exemplaire sur le long terme, et une sensibilisation plus large au public.

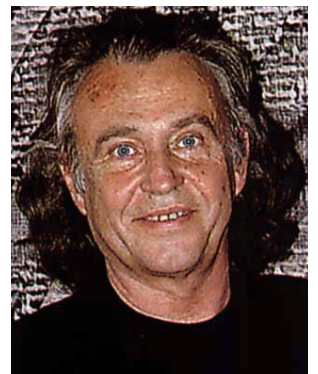
Pour devenir *Site Panda*, un espace naturel doit d'abord présenter un intérêt exceptionnel, caractérisé par la présence d'un milieu remarquable, d'espèces végétales ou animales rares.

Le WWF doit être reconnu localement, par ses actions passées, comme un acteur incontournable de la protection du site. Enfin, nous devons pouvoir nous porter garant de la bonne gestion sur le long terme.

Cette démarche volontaire, nous espérons, au fil des années à venir, la mettre en œuvre dans des écosystèmes aussi différents que les zones humides, les forêts, les rivières... Nous développerons ainsi, sur tout le territoire, une présence sur le terrain à travers la constitution d'un véritable réseau et nous contribuerons à renforcer l'image d'espaces naturels dignes d'intérêt.

Inauguré le 27 juin, le premier *Site Panda* se trouve dans le Berry : il s'agit de l'étang Cistude, l'un des 2200 étangs que compte la Brenne. La Brenne est en effet l'une des zones humides les plus importantes d'Europe. Or sa richesse biologique est menacée d'appauvrissement biologique par des espèces envahissantes et par l'exode rural, elle est fragilisée par l'intensification ponctuelle de la pisciculture ou de la chasse et par l'abandon progressif des modes de gestion traditionnels de l'eau.

Parions que la cistude, la petite tortue noire à points jaunes qui a donné son nom à l'étang, portera bonheur à notre nouveau réseau des *Sites Panda*.



Daniel Richard
Président du WWF-France



> Sommaire

Les Sites Panda : un réseau WWF-France	3
Pourquoi un tel réseau ?	
Une meilleure gestion sur le long terme	
La sensibilisation du public	
Les critères de choix des Sites Panda	
Une biodiversité remarquable	
La légitimité du WWF	
La garantie de gestion	

Pourquoi un premier Site Panda en Brenne ?	4 à 6
Présentation de la Brenne	
Une zone humide d'importance internationale	
Une biodiversité reconnue	
Un fort ancrage du WWF en Brenne	
Une démarche pilote : la recherche d'une harmonie entre l'environnement et les activités humaines	

L'étang Cistude	7 à 8
La maîtrise foncière	
La transformation du site	
Espèces nouvelles	
Sensibilisation du public	
Une pêche annuelle	

Les régions prioritaires du futur réseau Panda	9
---	----------

Fiche Annexe 1. Les Stars de la Brenne	10
La cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	
La guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)	
Le butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	

Fiche Annexe 2. Comprendre les zones humides	11
Définitions	
Types	
Surfaces	
Fonctionnement et vie	
Menaces	

Fiche pratique	12
Contacteur le WWF	
Pour se rendre en Brenne	



> Les Sites Panda : un réseau WWF France

Pourquoi un tel réseau ?

Une meilleure gestion sur le long terme

Le réseau *Sites Panda* sera mis en place par le WWF-France dans l'optique d'optimiser l'efficacité des mesures de protection existantes (il ne s'agit pas de proposer un réseau d'aires protégées supplémentaires, ni de créer un nouveau statut de protection).

La première caractéristique de ce nouveau réseau est la coopération avec les partenaires locaux du WWF, dans la protection, au quotidien, de leur environnement. Les relations avec les acteurs socio-économiques sont en effet incontournables.

Pour soutenir ces partenaires, le WWF met à leur disposition des outils originaux qui lui sont spécifiques : communication, rapidité d'intervention, recherche de financements privés spécifiques, mise à disposition de bénévoles, synergie avec les gîtes Panda, etc.

La sensibilisation du public

La sensibilisation du public a toujours été une priorité pour le WWF : préserver notre environnement, c'est se donner la possibilité de léguer une planète vivante à nos enfants. Avec les *Sites Panda*, c'est une nouvelle évolution dans la manière de sensibiliser : convaincre tous les publics, des enfants aux institutionnels, par des projets concrets au cœur de leur région et par le beau. La mise en réseau des *Sites Panda* permettra quant à elle de multiplier l'information.

Les critères de choix des Sites Panda

Une biodiversité remarquable

Les *Sites Panda* doivent présenter un intérêt exceptionnel, caractérisé par la présence de milieux remarquables, d'espèces animales ou végétales rares. Ils doivent représenter un enjeu important en terme de patrimoine et de fonctionnalité.

Pour identifier les *Sites Panda*, le WWF s'appuie sur des indicateurs de diversité biologique : inventaires (ZNIEFF, etc.), labels (Ramsar, etc.), espèces et habitats protégés (Liste rouge UICN, etc.).

La légitimité du WWF

Le WWF doit être reconnu localement, par ses actions passées, comme un acteur incontournable de la protection du site.

La garantie de gestion

Pour garantir les modalités de gestion du site sur le long terme, et donc sa pérennité, plusieurs critères doivent être combinés avec souplesse, en s'appuyant avant tout sur la confiance avec les partenaires :

- La maîtrise foncière du site. Le WWF doit disposer d'une convention de type bail emphytéotique, ou être directement propriétaire.
- Le statut de conservation. Il peut être réglementaire (Réserves Naturelles), contractuel (Natura 2000), foncier (Conservatoire du Littoral).
- L'évaluation de la gestion. Chaque *Site Panda* sera doté d'un plan de gestion et d'un comité de pilotage où le WWF sera représenté.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
RAMSAR : Convention internationale sur les Zones Humides
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature.



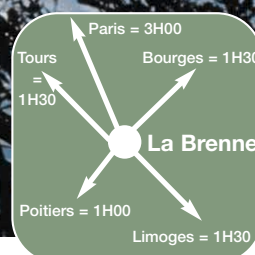
> Pourquoi un premier Site Panda en Brenne ?

Parce qu'elle réunit tous les critères de choix d'un *Site Panda*, la Brenne a été choisie pour accueillir le premier Site du réseau.

Si les *Sites Panda* sont destinés à la mise en valeur de tous types d'espaces naturels (forêts, prairies sèches, etc.), le premier d'entre eux est une zone humide.

Mal connues du grand public, les zones humides, tels que les étangs, tourbières, marais... sont pourtant capitales pour le renouvellement de la ressource en eau : elles jouent le rôle de filtre naturel, en purifiant l'eau, et celui d'éponge, en la captant et en la stockant.

Présentation de la Brenne



La Brenne en France

Au cœur du Berry, à 35 km de Châteauroux, dans le département de l'Indre, la Brenne abrite 2200 étangs et couvre 80000 hectares.

Situé sur un plateau au sol pauvre, le paysage se caractérise par de curieuses petites buttes de grès, appelées localement buttons, qui dépassent parfois les 100 m de haut. A partir du VII^e siècle, les moines et les seigneurs locaux créèrent les premiers étangs de la région, en barrant de digues les vallons et les cuvettes.

La Brenne est aujourd'hui constituée de trois parties : la Grande Brenne, où se trouvent les étangs, la Petite Brenne au sud et la Queue de Brenne à l'est. Pour préserver et valoriser le patrimoine de cette région, a été créé en 1989 le Parc Naturel Régional.



Le Parc Naturel Régional de la Brenne



Une zone humide d'importance internationale

La Brenne est l'un des plus grands sites Ramsar de France (140 000 ha).

Indicateur de biodiversité, la "liste Ramsar"*est le seul traité international sur l'environnement consacré aux zones humides.



Une biodiversité reconnue

La Brenne est un petit paradis de la faune et de la flore, avec :

- Plus de 200 espèces d'oiseaux visibles au cours de l'année, dont un nombre important d'espèces nicheuses remarquables : 13 figurent à l'annexe I de la directive Oiseaux, comme le busard St-Martin ou l'engoulevent d'Europe.
- Dix espèces de reptiles, soit le tiers des espèces nationales, dont l'une des plus belles populations françaises de tortues cistudes, avec plusieurs milliers d'individus.
- 12 des 28 espèces d'amphibiens françaises dont le rarissime pélobate brun.
- 12 et 15 000 espèces insectes estimées (l'inventaire exhaustif reste à faire). Sur 2 000 invertébrés référencés à ce jour, on a déjà trouvé 60 espèces différentes de libellules (91 espèces en France).
- Plus de 1000 espèces végétales.

Signée en 1971 dans la ville de Ramsar, en Iran, la Convention est entrée en vigueur en 1975. Elle compte aujourd'hui 130 pays adhérents pour une meilleure conservation et une utilisation rationnelle de leur zones humides.



Un fort ancrage du WWF en Brenne

Une démarche pilote : la recherche d'une harmonie entre l'environnement et les activités humaines

Depuis 15 ans (1987), le WWF mène en Brenne différentes actions, témoignant d'une recherche de complémentarité entre la préservation des écosystèmes et les activités des acteurs socio-économiques.

Cette démarche, appréciée par ses partenaires, s'appuie sur un dialogue constant et une "zonation de l'espace" : en fonction des types d'espaces où il intervient, le WWF adapte ses objectifs.

Ainsi, dans les espaces protégés et réglementés, tels que la Réserve naturelle de Chérine et l'étang Massé, la priorité est la protection de la nature. A Chérine, par exemple, le WWF a contribué à acheter des chevaux permettant un entretien du milieu par le pâturage. A Massé, en accord avec les chasseurs, le WWF loue le droit de chasse pour qu'elle ne se pratique pas.

En dehors des espaces protégés, la priorité est de trouver une harmonie entre les activités locales, notamment la chasse et la pisciculture, et le respect de la biodiversité. Plusieurs conventions ont ainsi été signées avec les propriétaires privés, preuve de la force de la collaboration entre le WWF et la Réserve de Chérine.

L'étude scientifique, entreprise depuis 2000 par le CNRS, en partenariat avec le WWF, les propriétaires privés, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre, et l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau, illustre cette volonté. D'une durée de trois ans, elle porte sur l'utilisation par les canards migrateurs et des guifettes moustacs des différents types d'espaces en fonction de leur usage (espaces protégés ou non par la réglementation). L'enjeu est de mettre au point une gestion globale et cohérente de cet ensemble de sites.

Dans la même optique, le WWF est également partie prenante dans le programme "LIFE butor", programme européen de recherche et de protection du butor étoilé.





> L'étang Cistude

L'étang Cistude est situé à deux pas de la Réserve naturelle de Chérine, à Saint-Michel-en-Brenne.

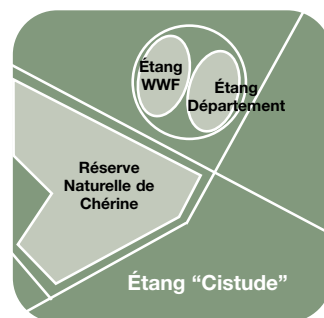
En acquérant l'étang Cistude, et en l'intégrant dans le réseau des *Sites Panda*, le WWF avait trois objectifs :

- Créer une zone tampon pour accueillir le public en dehors de la Réserve de Chérine,
- Offrir à la faune une zone de tranquillité supplémentaire, permettant de répondre aux exigences écologiques de certaines espèces.
- Venir en appui de la politique locale du Parc Naturel Régional et de la Réserve de Chérine, en renforçant un projet déjà élaboré avec les partenaires locaux.

La maîtrise foncière

Au départ, il y avait deux étangs appartenant à des propriétaires privés, séparés par une digue centrale. En 1998, le département de l'Indre a acheté le premier l'étang. A l'automne 1999, le WWF-France a acquis le second étang, d'une surface de 10 hectares. Depuis, la digue a été enlevée, et les deux étang ont été réunis pour ne plus faire qu'un : l'étang Cistude est né.

Le WWF France est donc aujourd'hui propriétaire de la moitié de l'étang. Pour garantir la cohérence des actions, est envisagée une convention liant les deux propriétaires et la Réserve naturelle de Chérine, qui sera chargée de la gestion de l'étang dans sa globalité.



Le point sur les partenaires

L'étang Cistude :

Propriétaires : département de l'Indre et WWF - **Gestion :** déléguée à la Réserve de Chérine.

La Maison de la Nature :

Construite sur les terrains du département de l'Indre, gérée par le PNR de Brenne.

La Réserve Naturelle (RN) de Chérine :

Propriétaire : département de l'Indre - **Mission :** protéger des milieux naturels présentant une importance particulière - **Statut :** création par décret, réservé à des espaces naturels de très grande valeur, directement issu de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

La transformation du site

Ancienne zone de chasse où l'on pratiquait la pisciculture, ces deux bassins rectangulaires aux rives abruptes, séparés par une digue centrale, n'étaient pas très accueillants pour la faune et la flore.

En l'espace de deux ans, cet environnement a été totalement remanié par l'action du WWF et de ses partenaires. La digue centrale a disparu, les rives abruptes excluant le développement de la végétation et donc l'accueil de la faune ont été profilées en pente douce. De grandes îles servant de refuges aux ragondins ont été éliminées.

Elles ont été remplacées par de petits îlots de lâches, aménagés au beau milieu de l'eau pour créer des sites de nidification. Les arbres morts ont quant à eux été conservés pour servir de perchoirs.



Les deux étangs avant la transformation



Espèces nouvelles

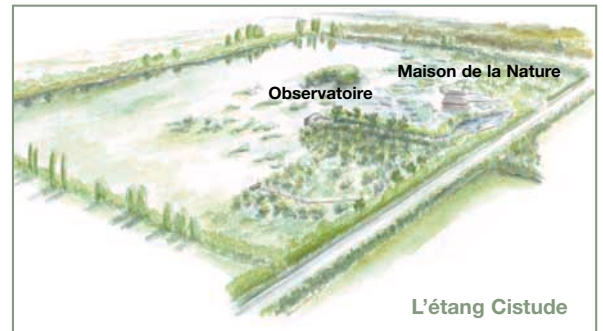
Depuis cette restauration écologique, la faune et la flore reprennent du terrain. Les roselières progressent lentement. Mouettes rieuses, fuligules milouins et morillons viennent y nicher, deux couples de grèbes à cou noir s'y sont même installés... Les célèbres cistudes, qui ont donné le nom à l'étang, s'y reproduisent, et avec les visiteurs prestigieux que sont les aigrettes garzettes et les hérons pourprés, ce sont un nouvel écosystème et un nouveau paysage qui sont apparus.

Sensibilisation du public

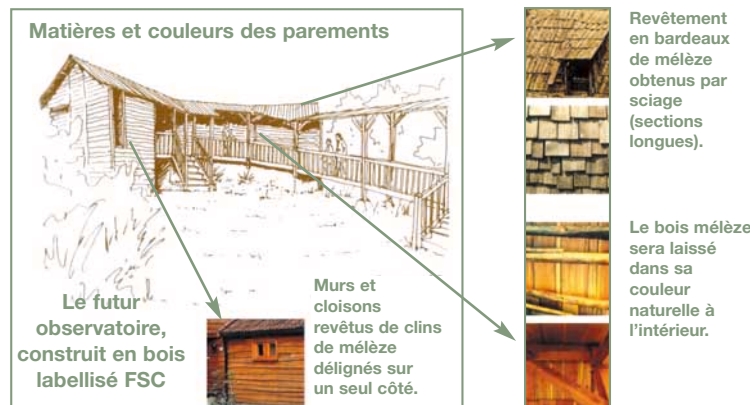
La diffusion d'informations, précieuse pour la découverte et la sauvegarde de notre patrimoine naturel, est également une priorité.

Par exemple, le WWF a contribué à la publication du "Guide Nature de la Brenne" en 2001, et à l'élaboration d'un dépliant de présentation des oiseaux familiers des étangs.

La Maison de la Nature, inaugurée en même temps que le *Site Panda* le 27 juin, accueillera les visiteurs sur la partie de l'étang appartenant au département.



Sur le reste de digue centrale, le WWF a en projet la construction d'un observatoire, qui permettra au visiteur de se poster en toute discrétion à un endroit stratégique du lac pour voir les espèces caractéristiques de la Brenne. Dans l'entrée, une exposition développera l'action du WWF.



Une pêche annuelle

La pisciculture est une activité essentielle à la gestion de l'étang, si elle est faite de manière douce, respectueuse de l'environnement. A partir de l'automne 2002, chaque année, l'étang sera vidé par le gestionnaire du *Site Panda*, en relation avec un négociant en poissons, qui viendra récolter les fruits de la pêche.



> Les régions prioritaires du futur réseau Panda

Les régions prioritaires sont les régions où le WWF est légitime, notamment par ce qu'il y est présent de longue date.

Pour les zones humides :

- Bec d'Allier, Loire. A la confluence de la Loire et de l'Allier, le WWF intervient dans la gestion de plusieurs terrains, dans le cadre du programme Loire Nature.
- Marais du Cotentin et du Bessin, Normandie. Le WWF a acheté en 1999 une quarantaine d'hectares de prairies humides, avec le Groupement Ornithologique Normand (GON).
- Marais Poitevin, Poitou-Charentes & Pays de la Loire. Le WWF soutient financièrement, depuis 1985, le pâturage de prairies humides par des bovins, afin d'éviter la transformation de ces marais communaux en cultures.
- La Camargue, PACA. Le WWF mène une action de surveillance de la seule colonie de flamants roses en France, depuis le début des années 1970, avec le Parc Naturel Régional de Camargue, la Station Biologique de la Tour du Valat, les Salins du Midi et la LPO.

Pour les autres écosystèmes :

Forêts, prairies sèches, montagnes... les zones prioritaires sont en cours d'identification.



> Les Stars de la Brenne

La cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Autrefois largement présente dans nos marais et étangs, l'espèce est désormais en déclin dans de nombreux pays d'Europe, y compris en France. Cette raréfaction est liée aux atteintes portées à ses habitats : drainage des marais, pollution des eaux, endiguement des rivières...

La cistude a trouvé en Brenne un lieu d'épanouissement, la mosaïque de micro habitats lui permettant à la fois de se nourrir et de se reproduire : la densité dans cette région est l'une des plus fortes de toute la France (10 000 individus).

Mais le déclin de la cistude dépend aussi de chacun de nous. En effet, son déclin résulte d'une compétition sans merci avec la tortue de Floride, espèce introduite qui sort toujours vainqueur de cette lutte. Alors cessons d'acheter ces animaux et surtout de les relâcher dans la nature. Il est urgent d'agir !



La guifette moustac (*Chlidonias hybridus*)



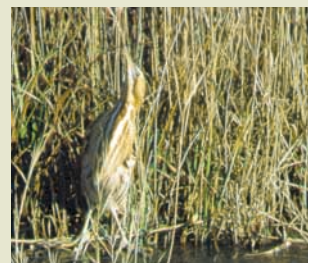
Migratrice, c'est au mois d'avril que la guifette moustac, élégante petite mouette d'eau douce, réapparaît sur ses lieux de nidification français.

En Brenne, se concentre environ le tiers de l'effectif national (650 à 800 couples). Elles s'établissent sur les étangs où subsistent des massifs de nénuphars, de renoncules ou de renouées amphibies.

Le butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

Difficile de trouver en France un oiseau plus méconnu que le butor étoilé ! Invisible au cœur des roselières, où son plumage lui permet de se fondre admirablement dans la végétation, on ne peut guère le localiser que lorsqu'il fait entendre son chant, qui évoque un meuglement puissant. Le malheur de ce héron est qu'il n'habite que les marais sauvages, envahis de roseaux, où il niche et se nourrit dans le plus grand des secrets.

La Brenne, avec une trentaine de mâles chanteurs, constitue l'un des derniers refuges de cet oiseau hautement menacé dans toute l'Europe, dont on ignore l'essentiel de la biologie. La sauvegarde des derniers couples présents, qui représentent en outre 10 % de l'effectif national, constitue désormais une priorité. Une action de sensibilisation, initiée par la réserve naturelle de Chérine, a été lancée en 2001 avec les propriétaires d'étangs et les pisciculteurs afin de préserver et aménager les dernières roselières, souvent de très petite taille, où le butor subsiste.





> Comprendre les zones humides

Définitions

La Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) définit les zones humides comme des “étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d’eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, comprenant l’eau stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris les parties de mer dont la profondeur ne dépasse pas six mètres à marée basse”.

Le Plan National Zones Humides mis en place par le Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable (anciennement Ministère de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement) les définit comme “les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d’eau douce, saumâtre ou salée de façon permanente ou temporaire”.

Plus simplement, on peut estimer que les zones humides sont des milieux aquatiques permanents ou temporaires, de faible profondeur. Elles englobent un grand nombre de milieux et peuvent être d’origine naturelle comme artificielle.

Types

Plus simplement, on peut estimer que les zones humides sont des milieux aquatiques permanents ou temporaires, de faible profondeur. Elles englobent un grand nombre de milieux et peuvent être d’origine naturelle comme artificielle.

Surfaces

On estime que les zones humides couvrent entre 600 et 900 millions d’hectares dans le monde, mais que moins de 10% sont protégés. En France, près des deux tiers des zones humides ont disparu au XX^e siècle. Aujourd’hui, elles ne couvrent plus qu’entre 1,5 et 3 millions d’hectares, soit environ 2,5% du territoire français.

Fonctionnement et vie

Les zones humides sont le lieu de la rencontre entre terre et eau. Elles vivent d’échanges entre les précipitations, les rivières, et les mers. Elle font partie d’un réseau d’interconnexions complexes, jouant un rôle d’interface avec les nappes phréatiques, les rivières et les mers. Bien que les écosystèmes d’eau douce ne couvrent que 1% de la superficie terrestre, ils contiennent plus de 40% des espèces de la planète et 12% de toutes les espèces animales. Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur les zones humides sont dues aux activités humaines :

la mise en culture et le drainage de zones humides les assèchent ; l’irrigation intensive réduit beaucoup trop les quantités d’eau disponibles pour les écosystèmes aquatiques ; les aménagements tels les digues et les barrages empêchent les terrains à proximité et en aval de recevoir la quantité d’eau nécessaire à leurs fonctions ; le comblement direct pour le développement de zones urbanisées réduit la surface de zones humides ; les pollutions de différentes origines (agricoles, industrielles et domestiques) mettent à mal le fonctionnement écologique des zones humides, de leur faune et de leur flore. Les espèces envahissantes (ex : jussie, ragondins) perturbent gravement l’équilibre écologique des zones humides au détriment de la faune et la flore locale.



> Contacter le WWF

Pour plus d'informations :

Carine Parant,
Chargée de communication de la mission
"Ecosystèmes d'eau douce"
Tel. 01.55.25.84.72 Mail. cparant@wwf.fr

Eléonore Petitet,
Attachée de Presse
Tel. 01.55.25.84.61 Mail. epetit@wwf.fr

Interviews possibles avec l'équipe Brenne
du WWF-France :

Vincent Graffin,
Responsable de la mission
"Ecosystèmes d'eau douce"

Katia Boudjemadi,
Chargée du programme "Zones Humides"

Jacques Trotignon,
Directeur de la Réserve de Chérine
et gestionnaire du Site Panda

Christine Sourd,
Responsable de la mission "Espaces Naturels"

WWF France
188 rue de la Roquette - 75011 Paris
Tél. : 01 55 25 84 84 - Fax : 01 55 25 84 74
Site internet : www.wwf.fr

> Pour se rendre en Brenne

Depuis Paris

- **En voiture :**
Autoroute A 75 Orléans / Clermont-Ferrand,
direction Châteauroux, sortie Parc Naturel Régional
de Brenne.
Continuer jusqu'à la Maison de la Nature,
située sur la commune
de St-Michel-en-Brenne (1/2H de route).
- **En train :**
Paris gare Austerlitz / Châteauroux.
Possibilité de louer un véhicule en gare
de Châteauroux (3/4H de route).